



CPE
La casse sociale
du gouvernement p.1/2

Projet de loi Villepin/Borloo
Inacceptable ! p3

Europe
OPA hostiles p.4

Perspectives financières
Européennes 2013
Analyse p.5

Stop Bolkestein
Appel unitaire p.6

Elections
La parité est un combat ! p.7

Rénover Maintenant
Un développement rapide p.7

l'Edito de Arnaud Montebourg

Aujourd'hui, nous avons 900 000 CDD en France. Toute la jeunesse entre dans les entreprises, qu'elle soit diplômée ou expérimentée, avec des contrats à durée déterminée. Le CDD n'a jamais été la panacée, mais il a au moins une vertu : on connaît son terme et il prévoit une indemnité à la fin du contrat qui compense la précarité. On compense donc l'excès de souplesse et de flexibilité. Avec le CPE, il y a flexibilité et précarité pendant deux ans, durant lesquels le salarié se retrouve sur un siège éjectable. Avec le CDD, il y a des protections : d'abord celle de ne pas être licencié sans motif. Dans le CNE, créé par ordonnance cet été, et le CPE, qui est créé en ce moment, c'est le licenciement à cinq euros c'est-à-dire le licenciement pour le prix d'une lettre recommandée.

L'employeur n'a même pas besoin de convoquer ou de donner de motif de licenciement. Il n'est pas possible de s'en plaindre devant un Conseil des Prud'hommes, ce qui, au passage, est anticonstitutionnel. C'est la privation du droit de faire contrôler par le tribunal le respect du droit. On entre dans une zone de non-droit pendant deux ans dans l'entreprise. Le futur titulaire d'un CPE entretrait dans un no man's land juridique où l'employeur pourrait disposer de lui. Deux ans, c'est plus qu'une période d'essai. Avec ce projet, le gouvernement de M. de Villepin confirme son style : passer en force pour imposer ce déséquilibre contractuel où le salarié est le petit joujou des employeurs. C'est un projet scélérat, au sens où il n'a pas été discuté sérieusement devant l'opinion publique.

Lire la suite en page 2

Parcours d'un jeune parmi d'autres...

— PAR FRANÇOISE MESNARD —

Cette semaine, j'ai vu plusieurs jeunes intérimaires en visite d'embauche. A chaque fois que je les écoute me raconter leur parcours, je me dis que notre société sacrifie sa jeunesse.

Jérémy par exemple qui était en arrêt maladie depuis trois mois après un accident du travail. Une section de deux tendons de la main droite. Les jeunes intérimaires sont sur-accidentés. La machine sur laquelle Jérémy avait été affecté depuis deux jours était défectueuse et il a fallu 3 accidents d'intérimaires pour qu'elle soit modifiée. Jérémy était le troisième accidenté.

Suite en page 3

CPE : rien pour l'égalité, tout pour la précarité

— PAR CHRISTIAN PAUL —

Christian Paul est intervenu à l'Assemblée Nationale mardi 31 janvier au cours des questions d'actualité pour interpeller Dominique de Villepin sur le CPE

"Depuis quatre ans, quatre longues années, vous et votre majorité, vous avez tous les pouvoirs. Alors, comment pouvez-vous découvrir en 2006, dans l'urgence, le chômage des jeunes que vous avez aggravé dès 2002 en supprimant les emplois jeunes ? Pourquoi improvisez-vous, avec l'apprentissage dès 14 ans une très mauvaise réponse au chômage des jeunes sans qualification ?

C'est que vous êtes rattrapé par le calendrier :

- > celui de la crise sociale avec les violences urbaines,
- > celui des ambitions présidentielles qui vous poussent à imposer vos choix sans aucune concertation.

Le courage, c'est d'agir juste. Le gouvernement n'aura pas raison tout seul, contre les syndicats, contre la jeunesse, contre les régions et même contre une partie des patrons de PME. Et les socialistes font des propositions précises, pour l'éducation prioritaire et pour des vrais contrats de travail assurant emploi et formation aux jeunes sans qualifications.

Ce soir, vous allez commettre ici deux erreurs gravissimes dans le débat qui s'engage :

- > d'abord, en décidant la fin du contrat à durée déterminée pour la génération CPE

> ensuite avec l'apprentissage à partir de 14 ans. Apprendre un métier, c'est noble. Apprendre un métier par l'apprentissage, c'est bien.

Mais exclure en masse de l'école des enfants sans les savoirs de base, c'est une capitulation de notre République. C'est la sélection par l'échec. C'est la fin de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans. C'est le travail de nuit dès 14 ou 15 ans pour les jeunes apprentis (comme un décret récent le confirme). Cela ne sert ni l'apprentissage, que vous dévalorisez, ni la lutte contre l'échec scolaire, devant lequel vous démissionnez.

Rien pour l'égalité, tout pour la précarité. Vous fermez le futur aux jeunes français.

Au nom de leur avenir, avec beaucoup de gravité, nous vous demandons d'entendre leur désespoir et de retirer cette loi inspirée par le XIX^{ème} siècle bien plus que par le XXI^{ème}."

[Christian Paul, député PS de la Nièvre, est l'un des fondateurs de "Rénover, maintenant"]

l'Edito // suite

Le CPE a été introduit par simple amendement en Commission des Affaires Sociales. Pour mettre à bas trente ans de négociations avec les partenaires sociaux, le gouvernement sort un amendement, ne fait même pas un projet de loi et ne consulte même plus les organisations professionnelles. Il est scandaleux qu'aujourd'hui sur des réformes aussi importantes, il n'y ait pas le minimum de discussion et de recherche de compromis politique. Le gouvernement n'a pas discuté avec les partenaires sociaux et n'a pas discuté au Parlement. Il n'a discuté qu'avec le MEDEF.

C'est pourtant le gouvernement lui-même qui a voté une loi en 2004, la loi Fillon, qui disait : «à chaque fois que nous modifions le droit du travail, nous consulterons les organisations professionnelles». Certes, il a consulté ... Mme Parisot du MEDEF ! Elle l'a elle même reconnu à la télévision. Dans le même temps, les organisations syndicales ont déclaré publiquement ne pas voir été consultées.

Pourquoi le gouvernement passe avec ses Panzer divisions ? Parce que c'est la droite économique, c'est-à-dire le MEDEF, qui gouverne le pays aujourd'hui. Ce sont eux qui ont pignon sur rue à Matignon et qui font ce qu'ils veulent. C'est tout à fait inacceptable.

L'argument de l'urgence brandi par M. de Villepin est à géométrie variable. Pour lui, l'urgence est de réduire le Parlement à l'état de paillason. Et surtout, il y a urgence politique à piétiner le droit du travail. Cela fait quatre ans que ces messieurs sont au pouvoir et ils découvrent aujourd'hui l'urgence de lutter contre le chômage des jeunes !

Le chômage des jeunes a baissé de manière drastique dans notre histoire récente, sous le gouvernement Jospin, en 2001, à une période d'ailleurs où dans les permanences parlementaires, on a vu disparaître les jeunes. Parce qu'ils avaient trouvé du travail ! Quand le chômage général baisse, cela profite particulièrement aux jeunes. Ce n'est pas en démantelant le droit du travail qu'on y parviendra. D'ailleurs tous ceux qui s'y sont essayé n'y sont pas parvenus.

Tout ceci n'aura aucun effet sur le chômage des jeunes. Les résultats d'enquêtes auprès des entreprises qui ont expérimenté depuis cet été le CNE montrent que les employeurs utilisent le CNE en lieu et place des CDD et des CDI. En réalité, c'est un effet d'aubaine et de substitution. On remplace tout ce qui était un peu protecteur par ce CPE parce que c'est une formule dérégulée.

Il n'y a qu'une position politique tenable : le retrait de ce projet scélérat, inique, anti démocratique et inefficace.

Le point sur la « Com » de Rénover maintenant

Rénover maintenant se dote progressivement des supports de communication nécessaires à son action politique tant en direction du public qu'en direction de ses militants et sympathisants. Le site web www.renover-maintenant.org est ouvert depuis un mois. Le Blog www.renover-maintenant.org/blog/ l'est depuis deux semaines. Tu as entre les mains le n°1 de «La Lettre », destinée aux membres et sympathisants de « Rénover maintenant ». Complémentaire du site web, « La Lettre » est destinée d'abord à toutes celles et tous ceux qui n'ont pas un accès facile à internet, pour leur permettre de disposer d'un lien régulier avec le courant Elle favorise aussi le contact direct, autour de son contenu, à l'occasion d'une réunion ou d'une rencontre avec un(e) sympathisant(e). Elle sera bimensuelle et sa diffusion – sous un format facile à imprimer et à reproduire – sera assurée par les responsables d'associations départementales, à charge pour elles/eux d'en assurer la rediffusion par les moyens de leur association. Bien sûr il sera possible de la retrouver en téléchargement sur le site web national. A terme, nous n'excluons pas le routage direct, mais cela supposera de disposer du budget correspondant.

En matière de communication, les prochains supports prévus sont :

> Un kit « mon site web rénover maintenant départemental » auquel travaillent en ce moment les webmestres du site national : il devrait être disponible à l'occasion du 1^{er} atelier de Rénover maintenant du 18 février prochain, consacré au thème « Avoir 30 ans ». Une rencontre des webmestres des associations départementales qui pourront être présents ce jour là sera consacrée au transfert de ce kit ;

> L'ouverture, fin février, de la « plate forme numérique des idées » qui sera au service de notre travail d'élaboration de nos propositions pour le futur projet des socialistes.

Au delà, le défi que nous aurons à relever ensemble sera celui de l'interactivité. Sur le plan de la communication interne du courant, nous aurons à inventer de nouvelles pratiques, qui pourront, notamment, constituer autant d'apports au PS ! C'est donc à des réalisations concrètes que je t'invite à participer, dès maintenant.

Eric Loiselet

Responsable du pôle communication de Rénover maintenant

Pour envoyer un article, un reportage, des photos, une contribution, une seule adresse : redaction@renover-maintenant.org

« Avoir 30 ans »

le 1^{er} atelier démocratique

de "Rénover maintenant"

le 18 février, à Saint-Denis (93)

Le 1^{er} Atelier Démocratique de Rénover Maintenant est consacré à la génération née entre 1968 et 1981. « Avoir 30 ans » c'est vivre les difficultés à entrer dans la vie active et dans la vie sociale qui pour beaucoup signifie 10 ans de galère, c'est aussi des aspirations et une certaine vision du monde. En maintenant cette génération en lisière, la société toute entière s'affaiblit elle-même. Peut-on se résigner à n'offrir à cette génération que la précarité durable pour perspective ? Doit-on au contraire chercher tous les moyens d'ouvrir la société aux jeunes et ce faisant, d'ouvrir les jeunes à la société ? Il n'y a pas d'enjeu plus important aujourd'hui : il est souvent évoqué mais rarement mis sur l'agenda politique. Autour de diagnostics et de témoignages courts (5 minutes) une place la plus large possible sera consacrée aux échanges avec la salle.

L'objectif est de donner des perspectives politiques globales qui intègrent les besoins et les aspirations de ceux qui devraient faire la France d'aujourd'hui et feront la France de demain et de déboucher sur quelques propositions ciblées, élaborées collectivement, qui viseront à ouvrir notre société à cette nouvelle génération active et politique, pour rendre notre pays plus vivant et plus juste.

Rendez-vous à 9h30

Espaces Fratellini

Quartier Landy France

rue des Cheminots

93210 St-Denis-la-Plaine

RER D - Station St-Denis/

Stade de France

Pour en savoir plus

auprès de ton association
départementale ou sur le site web
www.renover-maintenant.org

Parcours d'un jeune parmi d'autres...

Jérémy a 22 ans. Il a commencé en pré-apprentissage parce qu'il a quitté l'école en 4^{ème}. Il a eu son CAP cuisine sans difficulté. Il a travaillé dans un restaurant mais il s'est fâché avec son employeur parce qu'il faisait trop d'heures supplémentaires qui n'étaient jamais payées. Ensuite, il a été embauché dans une grande surface en CDD pendant 18 mois. Mais "ils ne gardent jamais les CDD dans cette grande surface, ils en prennent d'autres au bout de 18 mois (pas besoin de CNE!!!!). Alors a nouveau l'intérim. Deux jours comme manutentionnaire. Trois jours comme manoeuvre. Parfois rien. Jeremy habite un studio. Il a des ennuis financiers avec l'arrêt maladie. Il a fait un emprunt pour sa voiture et il lui reste 2000 euros à payer. Sa voiture, c'est très important pour Jeremy. Aujourd'hui, il est soulagé car la mission d'intérim va lui permettre de combler son découvert. Jeremy est désireux de bien faire. Il a été profondément blessé quand le chef lui a dit que l'accident était de sa faute. Il fait beaucoup de sport. Au fait, Jérémy a des caries mais il n'a pas de mutuelle. C'est trop cher. Jérémy a 22 ans.

M. Arnaud Montebourg, lors des questions d'actualité à l'Assemblée Nationale, le 25 janvier

"Il y a plusieurs mois, Monsieur le Premier ministre, vous avez créé le contrat nouvelles embauches qui place les salariés sur un siège éjectable pendant deux ans (Exclamations sur les bancs du groupe UMP) et assure encore moins leur protection que le CDD ou même l'intérim. Vous l'avez créé en plein mois d'août, par ordonnance, en enjambant la représentation nationale, en refusant la discussion parlementaire et en contournant les organisations syndicales (Exclamations sur les bancs du groupe UMP). Pour apaiser les protestations, vous aviez promis une évaluation avant de prendre le risque d'étendre le CNE : où en est-on ? Vous avez beau penser qu'elle est devenue inutile, une enquête montre que 80 % des CNE remplacent purement et simplement des contrats à durée indéterminée ! C'est donc la fin du CDI, la fin des protections du droit du travail pour des millions de salariés (« Oh ! » sur les bancs du groupe UMP) qui est en train de se jouer.

Vous avez méthodiquement organisé la précarité là où elle n'existait pas, Monsieur de Villepin. Vous exposez désormais la jeunesse de notre pays à la destruction du CDI (« Oh ! » sur les bancs du groupe UMP). Vous le faites par la voie d'un amendement quasi clandestin, surgi en quelques heures et discuté à la va-vite en commission hier, avec un ministre refusant de répondre aux questions de l'opposition. Ces méthodes brutales violent votre propre loi sur le dialogue social (Interruptions sur les bancs du groupe UMP), par laquelle vous vous obligiez à discuter avant de réformer (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste). Tout à l'heure, vous avez dit que vous discutiez tout le temps avec les syndicats... sauf qu'ils ne connaissaient pas plus votre projet que nous hier après-midi ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste) A l'injure faite à la jeunesse, vous ajoutez le mépris pour votre propre loi, pour le Parlement de la République.

Vous invoquez l'urgence à organiser soudain la précarité générale pour des millions de salariés. Curieuse urgence, qui vous apparaît quatre ans après votre arrivée aux affaires ! Avez-vous peur à ce point, que vous utilisiez la force ? Retirez votre projet, respectez les institutions, sans quoi, hélas, tout est possible ! ■

Christian Paul met en cause le projet de loi Villepin-Borloo abusivement nommé "pour l'égalité des chances" à l'occasion de sa discussion générale à l'Assemblée Nationale le 1^{er} février. Il pointe l'insuffisance de ce projet contre les discriminations de toute nature, et l'inacceptable parce qu'avec ce projet de loi tout va à la précarité, rien ne va à l'égalité.

Le projet de loi "Villepin - Borloo" abusivement nommé "d'égalité des chances" est inacceptable.

— PAR CHRISTIAN PAUL —

Revenons, trois mois en arrière. Qui pouvait imaginer pendant la crise des banlieues, avec son cortège de souffrances sociales, de violences sans espoir, de repères durablement perdus, que cette crise allait vous conduire à remettre en cause la scolarité des jeunes français jusqu'à 16 ans ?

Qui peut raisonnablement concevoir que l'on invoque la promesse d'égalité républicaine pour habiller un tel renoncement devant l'échec scolaire, un renoncement qui par les choix qu'il met en avant, s'apparente à une capitulation de notre République. Dans ce projet de loi, baptisé abusivement du nom de « l'égalité des chances », il y a des mesures insuffisantes et des voies inacceptables. L'insuffisance, je la vois d'abord dans un combat bien tiède, trop tiède, contre les discriminations de toute nature. L'inacceptable réside dans deux erreurs gravissimes que vous voulez faire partager au Parlement, et là, tout va à la précarité, rien ne va à l'égalité. **D'abord le CPE** qui transformera beaucoup d'emplois durables en emplois précaires, mais pas beaucoup de contrats précaires en contrats durables. **Ensuite l'apprentissage à partir de 14 ans.**

Apprendre un métier, c'est noble. Apprendre un métier par l'apprentissage, c'est bien. La droite ne réussira pas à faire croire que les socialistes seraient hostiles à l'apprentissage. Dans les 24 régions où nous sommes en responsabilité, nous soutenons les enseignements par alternance, dans l'enseignement public comme dans les filières mises en place avec les branches professionnelles. Nous n'avons pas de leçons à recevoir d'un gouvernement qui assume le désengagement de l'Etat de la mise en œuvre de la politique d'apprentissage.

L'article 1 de cette loi appelle de notre part une opposition totale. Nous lui opposons d'abord une critique éducative, mais aussi une critique économique et une protestation démocratique. La critique éducative s'applique avant tout à l'inspiration à contre temps et à contresens de ce texte, à la philosophie qui l'habite. Derrière le paravent commode, mais contestable de « l'égalité des chances » du moins telle que vous la concevez, vous renoncez devant l'échec scolaire qui frappe trop de jeunes français, au début du collège et parfois dès l'école primaire. Bien sûr l'échec scolaire, l'absence de

qualification, la « sortie de route » existent dans le système scolaire. Il y a les « malgré nous » du système scolaire (Stéphane Beaud). Faut-il les marginaliser précocement ? Il y avait deux voies possibles. Le choix du gouvernement et de l'UMP est hélas très clair.

La première voie, c'était la refondation de l'éducation prioritaire, le soutien massif aux filières techniques et technologiques. Or, le Gouvernement, jour après jour, renonce aux ZEP. Il dépouille l'enseignement technique, par le biais d'une carte scolaire qui décapite des filières toutes entières. **L'autre voie**, la votre, c'est celle de l'éviction, du délestage. Les réponses aux inégalités sociales, les remèdes aux inégalités scolaires ne sont plus recherchés au sein de l'école, mais à l'extérieur.

L'apprentissage doit être revendiqué comme une voie de formation de bon niveau, à égalité de dignité, de fierté, de réussite avec les autres. En associant l'apprentissage à l'échec, on revient quelques décennies en arrière. Là où nous avons voulu faire de l'enseignement par l'alternance une voie d'excellence, le gouvernement et l'UMP en font une voie d'orientation de masse pour les jeunes en

difficultés scolaires. Ce chemin sera parfois emprunté par des jeunes quittant à peine le CM2.

Le gouvernement sait pourtant que les dispositifs qui se rapprochent le plus de son projet (les CPA, les CLIPA...) parfois à tort d'ailleurs « souffrent d'une mauvaise image, associée à la perspective d'une réorientation précoce sans droit au retour possible » (rapport Dutreil en 2003 cité par le rapporteur du projet de loi Villepin Borloo). Ce sera un aller sans retour, en dépit des discours de Villepin sur le mythe du retour. Eclatant paradoxe : Ce sont aux élèves les plus en difficulté que le 1er Ministre demande l'effort d'orientation le plus précoce. Il amplifie, il consolide le décrochage. Il nous dit que beaucoup de Français approuveraient cette voie vers l'apprentissage dès 14 ans. Mais je le demande : pour qui ? Pour leurs enfants ou pour les enfants des autres ? Pour ceux de familles qui tentent parfois dans l'adversité du chômage, de construire une avenir par l'école pour leurs enfants ? Dominique de Villepin propose au Parlement une mesure qui relève d'une vision archaïque, d'un « faux bon sens » dépassé, d'une conception de l'éducation d'avant-guerre.

d'une part, il y aurait là une hiérarchisation des dons, entre des enfants plutôt manuels et d'autres plus intellectuels. Comme si l'épanouissement des enfants ne réclamait pas que l'on sollicite enfin l'ensemble des savoirs et des savoir-faire.

d'autre part, il rompt brutalement avec l'ambition continue depuis cinquante ans d'élever le niveau de formation et de qualifications des générations successives. Oui, cette loi prononce la fin de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans. L'apprentissage est un contrat de travail. Le retour est illusoire. Et sur l'accompagnement scolaire, le gouvernement reste muet. Il y avait des modèles alternatifs pour fonder une réforme, pour respecter et valoriser les voies de formation dans leur diversité. Notre critique porte aussi tout simplement sur la crédibilité de l'apprentissage à la façon de M. de Villepin.

J'interpelle le ministre de l'Education nationale, désespérément absent depuis huit jours. Je lui pose quelques questions :

1- Qui seront les tuteurs des apprentis de 14 et 15 ans ? Ce sont, au bas mot, quelques milliers de nouveaux enseignants nécessaires. Quand on observe sur le terrain les ravages de la carte scolaire sur les BEP, les Bacs Pro, les IUT, les BTS (je le constate tous les jours dans les lycées de la Nièvre et de la Bourgogne), on mesure la réalité de l'effort de la Nation, tel que vous l'avez voulu, pour l'éducation dans les budgets successifs de la droite. Au fond, nous avons sous les yeux l'aveu d'une politique. Partout où l'on ferme à l'aveugle des filières techniques, c'est pour orienter vers l'apprentissage précoce.

2- Qui sera responsable de ces apprentis précoces ? Qui fera respecter les règles en matière de sécurité dans les entreprises ? Dans la période récente, on a vu condamner pénalement des fonctionnaires (chef d'établissement et enseignant) en raison d'accidents dans les entreprises accueillant des stagiaires, en raison d'accidents sur les lieux de stage, alors que leur ministère ne leur donnait pas les moyens de vérifier le respect des règles de sécurité. L'avenir sera pire.

3- Où sont les places en entreprises ? Quand on sait que les CFA peinent à trouver des places d'apprentissage en entreprise dans de nombreux bassins d'emplois. Avez-vous mesuré l'impact de cette loi ? et de l'objectif de 500 000 apprentis en 2009 ? A quel prix pour l'enseignement public ? Avez-vous connaissance des discriminations qui s'exercent aussi pour l'accès à l'apprentissage, ce qui vient aussi miner un peu plus un dispositif qui était censé bâtir l'égalité des chances.

Pour toutes ces raisons, je ne crains pas de dire que l'article 1^{er} de cette loi constitue une capitulation de notre République devant l'échec scolaire et devant le chômage des jeunes les moins qualifiés.

La critique économique n'est pas difficile.

> Notre économie a besoin de jeunes qualifiés.

Avec le décrochage dès 14 ans, nous sommes bien loin du socle de connaissance dont M. Fillon faisait le cœur de la politique scolaire dans la loi d'orientation.

> Les apprentis les moins formés sont ceux qui connaissent le plus vite et le plus longtemps le chômage. Apprentis à 14 ans, CPE à 16 ans, chômage durable à 16 ans et demi ; c'est le futur programmé de la génération CPE.

Ce texte provoque aujourd'hui une forte et sincère protestation démocratique.

Depuis 4 ans, quatre longues années, l'UMP a tous les pouvoirs. Elle ne peut prétendre découvrir le chômage des jeunes non qualifiés dans la foulée des violences urbaines.

Le courage serait d'agir, et surtout d'agir juste. **Dans ce projet, où est la justice, où est l'efficacité ? Le Gouvernement n'aura pas raison tout seul**

> contre la jeunesse, dont il ferme le futur

> contre les syndicats, je les ai entendus au Conseil national de la Formation Professionnelle

> contre les régions en charge de la mise en œuvre de l'apprentissage. Elles ne sont pas hostiles à l'apprentissage. Elles en font tous les jours, mais pas ça et pas comme ça.

> contre les entreprises. L'UPA et des dizaines de milliers d'artisans sont défavorables à ce projet.

Protestation démocratique aussi, car derrière les pieuses intentions du gouvernement, il y a un désengagement de l'Etat. Le gouvernement transfère années après années, depuis 2002, le coût des formations initiales en apprentissage, vers les régions et les branches professionnelles.

Nous ne pouvons pas rester indifférents devant l'abandon historique de l'engagement de la France pour l'école. A nos yeux, la bataille républicaine pour l'égalité, c'est à l'école qu'elle doit se mener et se gagner. L'apprentissage ne doit pas devenir une formation au rabais. La jeunesse ne s'y trompe pas. Sa colère est grande. De Villepin et l'UMP ne l'apaiseront pas avec la froideur de vos chiffres et le cynisme de politiques sans lendemain. ■

Mittal Steel OPA hostiles

/ Arcelor

Rétablir un dispositif d'autorisation préalable, dans le cadre européen.

Suite à l'OPA hostile de Mittal Steel sur Arcelor Arnaud Montebourg a proposé de rétablir une loi qui prévoyait l'accord du ministère de l'Economie et des Finances en cas d'OPA effectuée par un investisseur extra-européen.

“

Il y a organisation de l'impuissance politique !

”

Il a suggéré mercredi 1er février de "remettre en marche" une loi française abrogée en 1996, qui "soumettait toute OPA hostile à l'autorisation du ministère de l'Economie et des Finances dès lors qu'il s'agissait d'investissements extra-européens".

Sur la chaîne i>TELE, Arnaud a relevé "le langage martial" utilisé par tous les dirigeants, tout en remarquant que le gouvernement "vient de faire discuter devant le Parlement la transposition de la directive dite OPA", qui "démantele la totalité des mécanismes de résistance juridique et politique".

"Il y a organisation de l'impuissance politique", a-t-il accusé. Pour lui, il vaudrait mieux "qu'on organise la protection juridique". Entre 1966 et 1996, une loi française "soumettait toute OPA hostile à l'autorisation du ministère de l'Economie et des finances, dès lors qu'il s'agissait d'investissements extra-européens". "Je crois qu'on peut tout à fait, dans un cadre européen et français, la remettre en marche", a-t-il déclaré. ■

Un hold up sur fond de laisser faire total en matière de lutte anti trust

Rénover maintenant » se dit très inquiet face à l'OPA hostile lancée par le groupe indien Mittal Steel sur Arcelor, le numéro 1 européen de l'acier. Cette OPA laisse en effet présager de nombreuses suppressions d'emplois : rappelons que les réductions d'effectifs font partie de la stratégie du dirigeant de Mittal Steel, qui, en février 2005, a annoncé devant un parterre d'analystes financiers, vouloir supprimer, d'ici 2010, 40 000 des 160 000 emplois de son groupe. Outre les suppressions d'emploi, cette OPA constituerait un véritable hold-up sur les quelques 15 milliards d'euros d'aides publiques qui ont été versées pendant près de 10 ans par le contribuable français pour reconstruire une industrie de l'acier.

Face aux dangers que représente une telle OPA, nous constatons une fois de plus la faiblesse de la puissance publique, incapable de contrer un capitalisme toujours plus vorace. Il est bien temps de se dire « préoccupé » pour reprendre le mot de M. Breton ! Aujourd'hui, l'Europe est la seule à pouvoir agir, en utilisant les leviers de la concurrence. Elle peut bloquer cette OPA au motif qu'elle conduit à un renforcement de position dominante sur le marché européen. C'est pourquoi nous appelons la Commission européenne à engager au plus vite une instruction de cette OPA, notamment sous l'angle renforcement de position dominante . Nous invitons cette même Commission à ne

pas se laisser polluer par les considérations ultra libérales de la Commissaire européenne à la Concurrence, Nelly Kroes, qui indiquait « être contre les champions nationaux, pas franchement favorable aux champions européens, mais très favorable aux champions mondiaux présents en Europe. » Nous condamnons vivement ce type de déclarations qui augurent mal d'une analyse objective de cette OPA.

Enfin, à moyen terme, nous appelons à la définition et à la mise en œuvre d'une véritable politique de la concurrence en Europe, qui ne se limiterait pas à une régulation molle. ■

Après le rejet par le Parlement Européen des "perspectives financières 2013", une avancée démocratique et institutionnelle de l'Union devient urgente.

« Rénover maintenant » se félicite du rejet, à une écrasante majorité (541 voix contre, 56 pour et 76 abstentions), par le Parlement européen de l'accord sur « les perspectives financières » européennes conclu par les chefs d'Etat et de gouvernement en décembre dernier pour les années 2007 - 2013.

Ce rejet massif est une condamnation sans appel de l'hypocrisie de certains dirigeants européens dont Jacques Chirac, qui, d'un côté se targue de défendre d'ambitieux objectifs pour une Europe puissante, notamment en matière de recherche et d'investissement, et plaide pour une solidarité en direction des pays entrants, et qui de l'autre soutient la réduction de l'enveloppe budgétaire globale, aujourd'hui rejetée par la représentation démocratique européenne à un niveau inférieur au

budget actuel de l'Union, alors que désormais nous sommes 25.

Ce rejet marque en outre les limites de la construction intergouvernementaliste, véritable frein à la construction européenne. Le besoin d'une avancée démocratique et institutionnelle de l'Union, n'en devient que plus urgent.

Le Parlement européen va enfin pouvoir engager une réelle négociation avec la Commission et le Conseil européen sur les perspectives budgétaires. « Rénover maintenant » souhaite que cette négociation fasse du budget européen l'outil de la construction d'une Europe forte, se donnant les moyens de la solidarité vis-à-vis des nouveaux états membres et de la croissance économique par un soutien renforcé aux politiques d'investissement et de recherche. ■

Anal y s e

— PAR FRANÇOISE CHOTARD —

Correspondante de "Rénover, maintenant" pour la Fédération PS des Français de l'Etranger

Le PE vient de rejeter massivement (541 voix contre, 56 pour et 76 abstentions), ce mercredi, l'accord conclu entre les chefs de gouvernement en décembre dernier. Les députés appellent à des négociations, tant sur le montant des provisions pour 2007-2013 que sur le plan de dépenses. Ils critiquent vertement le montant final de 862 milliards d'euros accepté par le Conseil en décembre, comparé aux 975 milliards proposés par le Parlement en juin.

La position du Conseil sur les prochaines perspectives financières 2007-2013 est "rejetée" par les députés car elle "ne dote pas l'Union européenne des moyens pour assurer la prospérité, la compétitivité, la solidarité et la cohésion", indique une résolution adoptée aujourd'hui par le Parlement. Les députés lancent ainsi un avertissement clair : le Parlement entend défendre ses priorités pour le prochain budget de l'Union.

La résolution adoptée exige que le Parlement soit impliqué dans la révision du budget de l'UE, qui doit avoir lieu à partir de 2008 (tel que prévu par le Conseil). Les députés veulent également que les négociations sur les perspectives financières prennent en compte la question du contrôle et de la bonne exécution de la dépense européenne dans les États membres.

Le texte souligne en outre que la position du Conseil ne donne pas la possibilité à l'UE de "relever de nouveaux défis". Les États membres se sont bornés au "financement des politiques com-munautaires traditionnelles et à la redistribution des fonds", estiment encore les députés qui regrettent que le Conseil ait privilégié les "intérêts nationaux" au détriment de la "dimension européenne" du budget de l'UE. Ils déplorent en particulier, suite à l'adoption d'un amendement du groupe socialiste présenté par Catherine Guy Quint (Fr) et Barbara Dührkop (All), "la réduction inacceptable des engagements concernant la compétitivité, la croissance, l'emploi ainsi que la citoyenneté, la liberté, la justice et les actions

extérieures".

Obtenu à l'arraché lors du Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement des 15 et 16 décembre derniers, la position du Conseil permet, selon le projet de résolution, "l'ouverture de négociations constructives" avec le Parlement sur les prochaines perspectives financières. Le texte exprime également le souhait que la Présidence autrichienne soit munie d'un "vrai mandat de négociation".

Le Président du Parlement, Josep Borrell (PSE, ES), rencontrera ses homologues du Conseil et de la Commission dès le 18 janvier à Strasbourg afin de définir les modalités et le calendrier des négociations. Une autre rencontre multilatérale est prévue le 23 janvier, tandis que la Commission présentera une proposition pour un nouvel accord interinstitutionnel le 1^{er} février. Bien qu'il n'y ait pas de date butoir pour conclure ces négociations, une volonté partagée devrait permettre de les mener à bien ce printemps.

>>

Ce vote en plénière est en parfaite cohérence avec la position exprimée jusqu'à maintenant par le PE, à savoir le vote du 10 mai dernier en plénière sur le rapport Böge (proposition d'un budget de 1,18 % du RNB com-munautaire en crédits d'engagement) et correspond aux deux votes qui ont eu lieu en Commission temporaire sur les PF et Commission Budgets début janvier.

D'après les infos que j'ai eues au PE, la volonté du PE, en rejetant officiellement l'accord obtenu au Conseil en décembre, est d'ouvrir les négociations pour obtenir un nouvel accord interinstitutionnel (accord interinstitutionnel Commission, Conseil et Parlement qui doit finaliser la décision sur les PF), c'est à dire que le PE espère obtenir un peu d'argent supplémentaire par rapport aux conclusions du conseil de décembre et surtout améliorer la procédure budgétaire notamment sur le plan de la flexibilité (avoir plus de facilité pour faire passer l'argent d'une catégorie

à l'autre dans le courant de la programmation pluri-annuelle, pouvoir créer de nouveaux fonds comme dans le cas du fonds de solidarité en 2002, avoir plus de pouvoirs pour allouer les programmes en co-décision si besoin est).

Comme indiqué dans le texte de la résolution, le PE attend surtout que la Présidence autrichienne dispose d'un mandat clair de négociation (cf. le point 7 des conclusions du Conseil de décembre). La position du PE se focalisera, comme souligné dans le texte, sur les priorités suivantes: rubriques 1a(lisbonne), 3b(éducation, jeunesse, citoyenneté), et 4 (politiques extérieures).

Les négociations dureront sans doute jusqu'au mois de mai (après un accord final et le vote d'approbation à la majorité simple du PE sur les montants). ■

Stop Bolkestein !

"Rénover maintenant" est signataire de l'appel unitaire lancé à l'initiative d'Attac contre la Directive Bolkestein et pour une manifestation européenne à Strasbourg le Samedi 11 février. "Rénover maintenant" appelle aussi à participer à l'euromanifestation organisée le 14 février à Strasbourg par la Confédération Européenne des Syndicats.

Extraits du texte unitaire co signé par "Rénover maintenant" :

Le projet de « directive sur les services dans le marché intérieur » doit être débattu en première lecture au Parlement européen le mardi 14 février à Strasbourg. (...). Ce texte est une incitation à la concurrence

entre les Etats et les peuples. Il organise le dumping social, une moindre protection des consommateurs, une remise en cause de la culture, un abaissement des normes environnementales et de santé publique.

Ce projet sera débattu au Parlement européen, puis transmis au Conseil de l'Union européenne où siègent les différents gouvernements de l'Union.

Le président de la République française, qui avait pourtant annoncé que ce projet était enterré, est aujourd'hui mis devant ses responsabilités. Il doit tenir ses engagements et agir pour que cette directive ne voit pas le jour. Nous appelons les citoyens à l'interpeller pour que cette promesse soit tenue.

La mobilisation des peuples d'Europe est aujourd'hui indispensable. Aussi nous appelons à une journée de mobilisation européenne, le samedi 11 février, qui se traduira notamment par une manifestation à Strasbourg. (...).

Contre le projet de directive Bolkestein, nous pouvons gagner !

Premiers signataires :

Alter-Ecolo ; Alternative citoyenne ; Attac ; Cactus/La Gauche ; CGT Spectacle ; Confédération paysanne ; Coordination des groupes de femmes Egalité ; Fédération nationale des collectifs de défense et de développement des services publics ; Fondation Copernic ; Forces militantes ; FSU ; Gauche Républicaine ; LCR ; Les Alternatifs ; Marches européennes/Euromarches ; MARS ; MJS ; MRC ; PCF ; PCOF ; PRS ; Rénover maintenant ; Réseau Féministe Rupture ; Résistance 7ème Art ; UFAL ; Union syndicale Solidaires ; URFIG VAMOS ; PS52 et UR PS Champagne Ardenne

Pour en savoir plus

le dossier "campagne contre la directive Bolkestein" sur le site d'Attac France : <http://www.france.attac.org/r661>

"Rénover maintenant" s'associe à l'appel de la Confédération Européenne des Syndicats, et des syndicats français CGT - CFDT - CFTC - UNSA à manifester le 14 février à Strasbourg et à reprendre les revendications suivantes.

>> Pour le retrait du "principe du pays d'origine"

>> Pour la préservation et le développement des services publics

>> Pour une Europe sociale

Le 14 février 2006, le Parlement Européen examinera en première lecture le projet de directive Bolkestein concernant la libéralisation des services dans les pays de l'Union Européenne.

La proposition de directive est inacceptable pour trois raisons :

Le principe du pays d'origine est source de dumping

Si le projet de directive Bolkestein était adopté dans sa version initiale, les entreprises implantées dans l'Union Européenne pourraient appliquer la législation en vigueur dans leur propre pays d'origine quand elles proposeraient un service dans un autre pays membre.

La mise en oeuvre de ce "principe du pays d'origine" inciterait les entreprises à délocaliser encore plus pour s'implanter dans les pays disposant des règles sociales, environnementales et de protection des consommateurs les moins contraignantes. Cela reviendrait à mettre frontalement en concurrence les différents pays européens et à faire du moins-disant un avantage comparatif.

Le principe du pays d'origine empêche un réel contrôle des entreprises

Avec le projet de directive Bolkestein, si un salarié est détaché par son entreprise pour travailler dans un autre pays, les moyens de contrôle préalables existant actuellement seraient supprimés et remplacés par un très hypothétique contrôle effectué dans le pays d'origine de l'entreprise !

Les services publics sont considérés comme des marchandises

Le projet de directive prétend libéraliser l'ensemble des prestations de service, sans tenir compte de leur diversité. A l'exception des fonctions régaliennes de l'Etat (armée, police, etc.) cela signifie que les différents services publics comme, par exemple, les services sociaux et la santé, seraient soumis à la directive Bolkestein et donc à la concurrence.

Nous exigeons :

>> le retrait pur et simple du principe du pays d'origine ;

>> l'adoption d'une directive cadre sur les Services d'Intérêt Généraux : éléments essentiels de cohésion économique et sociale, les services publics doivent être préservés. Nous demandons leur exclusion du champ d'application de la directive service. Pour cela, il est nécessaire d'adopter, au préalable, une directive sur les Services d'Intérêt Généraux (S.I.G.) qui les définisse à partir des droits fondamentaux contenus dans la Charte adoptée à Nice en décembre 2000 et qui confirme que ce sont les Etats qui décident de leur mode de propriété (public-privé), de leur mode de gestion et de leur fonctionnement ;

>> la mise en place de réels moyens de contrôle pour garantir l'application effective du Code du travail et des Conventions collectives en vigueur, notamment dans le cadre du détachement international des travailleurs. ■

Pour en savoir plus le dossier "Directive Bolkestein"

> sur le site de la CGT : http://www.cgt.fr/ei/html/rubrique/?id_parent=2660&aff_docref=1&aff_ensavoirplus=1

> la manifestation sur la directive services sur le site de la Confédération Européenne des Syndicats... : <http://www.etuc.org/a/1577>

> sur le site de la CFDT : http://www.cfdt.fr/cfdt_action/agenda/articles/evenement_0061.htm

> sur le site de l'UNSA : http://www.unsa.org/evenements/Tracte_Euromanif_FR.pdf

Elections

La parité est un combat

— PAR YVETTE ROUDY —

Proposé par le Conseil de l'Europe dès 1989, le concept de Parité est apparu dans les années 90 et s'est imposé au monde politique, grâce au combat inlassable des féministes européennes. Colloques, livres, études, articles, pétitions, appels, manifestes ont rappelé à chaque élection le grave déficit démocratique que représente l'absence de cette moitié de l'humanité que sont les femmes dans les lieux de décisions.

En 1996 Dix femmes anciennes ministres [1] - 5 de droite et 5 de Gauche - interpellèrent les responsables politiques Français et avançaient 7 propositions susceptibles de réduire l'écart qui sépare l'un et l'autre sexe dans la sphère politique [2] Il faut souligner que la France - pays des droits de l'Homme - affiche encore à ce jour 12,7% de femmes à l'Assemblée Nationale alors que les pays Nordiques et l'Espagne dépassent largement les 30% (La Suède atteint depuis plusieurs années le chiffre de 45%)

Les propositions des dix anciennes ministres ont été en grande partie reprises dans la loi dite de « Parité » votée à l'initiative de Lionel Jospin en l'an 2000 - un an après la modification de la Constitution - et a permis d'ores et déjà de sérieuses avancées.

Dans les Conseils Municipaux, les Conseils Régionaux, au Parlement Européen - c'est à dire partout où le mode de scrutin le permet - on retrouve plus de 47% de représentation féminine. Le Sénat lui même affiche près de 17% de femmes depuis le changement du mode de scrutin qui devient proportionnel partout où les départements élisent plus de 3 sénateurs.

Reste le cas de l'Assemblée Nationale où la loi impose aux partis de présenter autant de femmes que d'hommes, faute de quoi ceux ci se voient frappés de sanctions financières. Cette menace n'a pas empêché

les partis de gouvernement de préférer perdre de l'argent plutôt que de présenter 50% de femmes aux dernières législatives de 2002. C'est ainsi que le PS perd plus de 1,5 millions d'euros par an pendant 5 ans et la Droite le double.

Considérant cette situation insupportable, le premier secrétaire du PS s'est engagé au Congrès du Mans et au Conseil National suivant à présenter aux élections de 2007, 50 % de femmes candidates dans toutes les catégories de circonscriptions, « en veillant à respecter un équilibre qualitatif des circonscriptions réservées » (des meilleures aux plus mauvaises) . D'autre part il s'est également engagé à doubler le taux actuel (17%) de présence féminine dans le Groupe socialiste. Les circonscriptions réservées devront être validées par le Bureau National du 21 mars 2006 à la suite d'un travail constant « d'aller et retour » entre la commission électorale et les fédérations.

Invitée à participer aux travaux de cette commission j'ai l'intention de proposer pour commencer que soient réservées à des candidates la moitié des circonscriptions que nous avons perdues en 2002, soit 58. Si nous ajoutons à ce chiffre les 22 députées sortantes nous nous approcherions de la représentation des députées socialistes espagnoles. A condition que les français soient assez confiants pour nous rappeler au gouvernement. Cette méthode dite « graduelle » devrait nous permettre de retrouver aux élections suivantes le peloton des nordiques. A condition de persévérer dans l'effort de démocratisation de notre représentation. La récente élection chilienne va t elle créer l'indispensable élan qui a jusqu'ici manqué à nos socialistes ?

Nous le saurons le 21 Mars prochain. ■

Rénover maintenant

Un courant en développement rapide

Depuis le début du mois de janvier, « Rénover, maintenant » se construit à grande vitesse. Comme Arnaud Montebourg l'a indiqué à plusieurs reprises, nous représentons déjà 80% de l'ex NPS. Voici quelques repères qui permettent de prendre la mesure de l'aventure collective que nous sommes en train de vivre.

Des correspondants régionaux sont l'interface entre l'équipe nationale et les associations départementales

Nommé par le bureau national de "Rénover, maintenant", le coordinateur régional est chargé d'assurer les missions de coordination et d'animation dans sa région. Les coordinateurs régionaux sont membres du Conseil d'Administration de l'association nationale "Rénover, maintenant". Ils sont par ailleurs membres de droit des conseils d'administration des sections départementales dont ils ont la charge.

Dans la période de mise en place de "Rénover, maintenant" dans chaque département, les correspondants régionaux, convoquent par tout moyen les adhérents et les sympathisants de l'association résidant sur le territoire du département concerné à une réunion de constitution de l'association départementale.

En janvier 2006, les coordinateurs régionaux sont :

Alsace : **Marc Philibert**

Aquitaine : **Frédéric Vilcoq**

Basse-Normandie : **Antoine Casini**

Bourgogne : **Philippe Baumel**

Bretagne : **Didier Le Bougeant**

Centre : **Béatrice Arruga**

Champagne-Ardenne : **Eric Loiselet**

Corse : **Vincent Carlotti**

FFE : **Françoise Chotard**

Franche-Comté : **Martial Bourquin**

Haute-Normandie : **Julien Collette**

Ile-de-France : **Alexis Bachelay**

Languedoc-Roussillon : **Jean-Michel Duplaa**

Limousin : **Michel Moine**

Lorraine : **Pascal Bernard**

Midi-Pyrénées : **Henri Matéos**

Nord Pas-de-Calais : **Michael Moglia**

Pays de la Loire : **Sébastien Bénureau**

Poitou-Charentes : **Françoise Mesnard**

Provence - Alpes : **Guillaume Thieriot**

Rhône-Alpes : **Lilian Zanchi**

DOM - TOM : **Séverine Tessier**

Une équipe nationale pour animer le courant

L'équipe nationale de "Rénover, maintenant" a pour mission d'animer la vie de l'association, d'assurer le développement du courant avec les adhérents de l'intérieur et de l'extérieur du PS, de promouvoir l'activité du laboratoire de la rénovation.

Sa composition est la suivante :

Le Bureau de l'association mis en place à l'occasion de l'assemblée fondatrice du 10 décembre 2005 :

- >> Présidente : **Françoise Seligmann**
- >> Président délégué : **Arnaud Montebourg**
- >> Secrétaire Général : **Michael Moglia**
- >> Trésorier : **Paul Goossens**

Une direction nationale provisoire*, qui, outre le Bureau se compose de :

- >> Vice-Présidente : **Yvette Roudy**
- >> Vice-Président : **Christian Paul**
- >> Vice-Présidente : **Françoise Mesnard**
- >> Vice-Président : **Jean Launay**
- >> Porte Parole : **Thierry Mandon**
- >> Délégué général : **Eric Loiselet**

* Son organisation sera validée à l'occasion du prochain conseil d'administration de "Rénover, maintenant" prévu début mars.

L'organisation opérationnelle se structure autour de 5 pôles :

- >> Pôle projet : **Thierry Mandon et Karine Berger**
- >> Pôle argumentaires - riposte : **Valérie Rabault**
- >> Pôle formation : **Françoise Mesnard**
- >> Pôle organisation : **Michael Moglia**
- >> Pôle communication : **Eric Loiselet**

Chacun des pôles adoptera une organisation de travail spécifique pour mener à bien ses missions.

Celle-ci sera présentée dans les prochains numéros de « La Lettre ».

Les premiers groupes de travail thématiques sont en cours de lancement

En perspective de la contribution de "Rénover maintenant" à l'élaboration du projet du PS, puis, au-delà, de l'effort de rénovation des propositions politiques de la gauche, plusieurs groupes de travail se mettent en place. Rattachés au pôle projet piloté par Thierry Mandon et Karine Berger, ils sont bien entendu, à l'image du courant, ouverts aux adhérents RM tant de l'intérieur que de l'extérieur (du PS). **Voici les premiers de ces groupes :**

- >> Mondialisation : **Etienne Morin**
- >> Justice : **Thomas Clay**
- >> Education : **Jean-Marie Panazol**
- >> Europe : **Charline Nicolas**
- >> Recherche, science, santé : **Hervé Chneiweiss**
- >> Démocratie, institutions : **Paul Alliès**
- >> Développement durable : **Eric Loiselet**
- >> Protection sociale : **Benjamin Ferras**

D'autres groupes thématiques sont en cours de mise en place. Très vite ces groupes feront part de leurs travaux et réflexions tant sur le site web www.renover-maintenant.org (rubrique « Laboratoire de la rénovation ») que sur le blog www.renover-maintenant.org/blog afin de favoriser

échanges et réactions. La Lettre fera régulièrement le point de leur activité. Enfin, la Plateforme numérique des idées qui ouvrira fin février sera un outil privilégié de travail collaboratif autour des thèmes de ces groupes.

Rénover maintenant et les instances nationales du PS

Ce semestre le PS a deux grandes échéances internes : élaborer son projet et préparer les investitures pour les élections législatives de 2007. Suite à l'accord intervenu fin décembre entre François Hollande et Arnaud Montebourg, notre courant est présent dans les deux instances en charge de ces deux projets.

Arnaud Montebourg a rejoint la Commission Nationale du Projet dirigée par François Hollande où se retrouvent les présidents du PS et plusieurs dirigeants de motions.

La Commission Nationale Elections (chargée de préparer les investitures aux législatives) comporte 3 membres représentant « Rénover, maintenant » : Yvette Roudy, Philippe Baumel (Fédération de Saône-et-Loire) et Jean-Michel Duplaa (Fédération de l'Hérault).

Fouras continue !

Fouras 2006 aura lieu du Mercredi 23 au Vendredi 25 août prochains.

Vague de création d'associations départementales « Rénover, maintenant »

En un mois de nombreuses associations départementales RM se sont créées, d'autres ont annoncé leur création. La plupart sont issues d'une transformation de l'association NPS antérieure. Voici une première liste à fin janvier :

Hérault	Val de Marne	Marne	Loire Atlantique	Bas Rhin	Indre-et-Loire
Haute-Garonne	Hauts de Seine	Haute-Marne	Finistère	Haut Rhin	Loir-et-Cher
Gers	Seine Saint-Denis	Charente	Ille et Vilaine	Doubs	Eure-et-Loir
Dordogne	Essonne	Charente Maritime	Saône-et-Loire	Jura	Loiret
Nord	Yvelines	Vienne	Yonne	Ain	Alpes Maritimes
Paris	Seine-et-Marne	Haute Vienne	Nièvre	Rhône	Hauts-Alpes
					Corse



Coupon à renvoyer à Paul Goossens
3, rue du Baigneur - 75018 Paris
Les chèques sont à libeller à l'ordre de "Rénover Maintenant"

Je souhaite être informé(e) des initiatives de "Rénover Maintenant"

Je soutiens "Rénover Maintenant" : Je verse une contribution de 20€

Je verse une contribution de€

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Email _____

Fédération et section _____

Fonction au sein du PS et/ou mandat(s) électif(s) _____